Entretien courant des chaussées de surfaces inférieures ou égales à 20 000 m² du réseau routier national géré par la Direction Interdépartementale des Routes Nord.

Lot n° 5 : Le réseau routier national géré par le District Littoral - département du Pas de Calais et du nord

DETAIL ESTIMATIF INDICATIF TOUTES RECONDUCTIONS COMPRISES

Les montants à faire figurer seront en euros.

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Quantité	PU (H.T)	Montant (H.T.)
0	**Travaux de préparation**				
0.0.1	Mise à disposition de panneaux d'information	M^2	10,0		
0.0.2	Établissement de dossier d'ouvrage exécuté	U	1,0		
0.1	**Investigations recherche fibres d'amiante et quantification d'HAP**				
0.1.1	Carottages sur chaussée, préparation et conditionnement des échantillons	U	100,0		
0.1.2	Prélèvement sur ouvrage d'art, préparation et conditionnement des échantillons	U	150,0		
0.1.3	Prestations d'essais en laboratoire – Recherche de fibres d'amiante dans les matériaux bitumineux en application des modalités de l'arrêté du 1er octobre 2019	U	230,0		
0.1.4	Prestations d'essais en laboratoire : Quantification des HAP dans les matériaux bitumineux	U	200,0		
0.1.5	Elimination des déchets	T	5,0		
0.1.6	Mission de Repérage Amiante avant travaux (RAT) conformément à la norme NF X-46-102	U	25,0		
	SOUS-TOTAL				
1	**Signalisation temporaire de chantier**				
1.1	**Signalisation temporaire sur routes à chaussées séparées**				
1.1.1	Neutralisation une voie de circulation ; jours ouvrés, schémas n° F.213a, F.215a, F.311a ou F.313a	U	20,0		
1.1.2	Neutralisation deux voies de circulation ; jours ouvrés schémas n° F.312a, F.314a, F.411 ou F.413	U	4,0		
1.2	**Basculement de circulation, jours ouvrés**				
1.2.1	Basculement de circulation, jours ouvrés, (1+1;0), schémas n° F.221 ou F.222	U	8,0		
1.2.2	Signalisation temporaire de fermeture d'une bretelle d'accès à une chaussée à voies séparées	U	20,0		
1.2.3	Signalisation temporaire de fermeture d'une bretelle de sortie d' une chaussée à voies séparées, schéma n° F.531	U	20,0		
1.2.4	Signalisation temporaire d'une coupure d'une chaussée avec sortie obligatoire, schéma n° F.231a	U	4,0		
1.2.5	Plus-value aux prix des séries n° 1.1 et n°1.2, pour neutralisation de la voie de droite au niveau d'un accès à un échangeur, schéma n°F.214	U	10,0		
1.2.6	Plus-value aux prix des séries n° 1.1 et n°1.2, pour neutralisation de la voie de droite au niveau d'une sortie d'échangeur, schéma n° F.214 (suite)	U	10,0		
1.3	**Signalisation temporaire de jalonnement de déviation**				
1.3.1	Panneaux de type KD 21a, KD 21b, KD 22a, KD 22b ou KD 43	U	20,0		
1.3.2	Panneaux de type KD 42a, KD 42b, KD 42c ou KD 42 d	U	3,0		
1.3.3	Panneaux de type KD 79	U	2,0		
1.3.4	Panneaux de type KD 62 ou KD 69	U	7,0		
1.3.5	Panneaux de type KC 1 ex 1 ou KC 1 ex 2	U	2,0		
1.3.6	Encart type KD 44	U	2,0		
1.4	Éclairage provisoire pour exploitation de chantier, sur demande expresse du maître d'oeuvre	U	16,0		
1.5	Ouverture, exploitation et fermeture d'un ITPC y compris verification et nettoyage préalable	U	16,0		
1.6	Mise à disposition d'une remorque à messages dynamiques	J	4,0		
1.7	**Signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles à 2 voies**				
1.7.1	Neutralisation une voie sur route à 2 voies, alternat par piquets K 10, schéma n°CF23	J	1,0		
1.7.2	Neutralisation une voie sur route à 2 voies, alternat par signaux tricolores KR 11, schéma n°CF24	J	3,0		
1.7.3	Neutralisation une voie au droit d'un carrefour, alternat par piquets K 10	J	2,0		
1.7.4	Détournement de circulation (DC61,DC62, DC63)	U	1,0		
SOUS-TOTAL					

DETAIL ESTIMATIF INDICATIF TOUTES RECONDUCTIONS COMPRISES

Les montants à faire figurer seront en euros.

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Quantité	PU (H.T)	Montant (H.T.)
2	**REFECTIONS DE CHAUSSEES**				
2.1	**Gestion des dechets de fraisage de chaussée (Fraisats)**				
2.1.1	Mise à disposition pour réemploi des fraisats de classe 1 (réf CCTP)	T	17500,0		
2.1.2	Mise à disposition pour réemploi des fraisats de classe 2 (ref. CCTP)	m3	500,0		
2.1.3	Mise en décharge des fraisats de classe 3 (ref CCTP) en installation de stockage des déchets non dangereux (Hors amiante traité au prix2.1.5)	T	200,0		
2.1.4	Mise en décharge des fraisats de classe 4 (ref CCTP) en installation de stockage des déchets dangereux (Hors amiante traité au prix 2.1.6)	T	200,0		
2.1.5	Plus-value aux prix des séries **n°2.2 - 2. 3 et 2.4** pour fraisage, chargement, transport et mise en décharge d'enrobé amiantés en ISDND	T	200,0		
2.1.6	Plus-value aux prix des séries **n° 2.2- 2.3 et 2.4** pour fraisage, chargement, transport et mise en décharge d'enrobé amiantés en ISDD	T	200,0		
2.2	**Installation de chantier**				
2.2.1	installations de chantiers avec ateliers de rabotage et d'application des enrobés pour une demi-journée de mobilisation	1/2 J	10,0		
2.2.2	installations de chantiers avec ateliers de rabotage et d'application des enrobés pour une journée de mobilisation	J	15,0		
2.2.3	Installations de chantiers avec ateliers de rabotage et d'application des enrobes pour plusieurs journées consécutives de mobilisation continue dans une même unité de balisage sans amenée - repli journalier.	J	5,0		
2.3	**Refection des chaussées**				
2.3.1	Réfection de couche de surface en enrobés bitumineux de type EB 10 ou 14 BBSG 3 roulement pour des tonnages globaux d'EB (BBSG+GB) par intervention compris entre 50 à 350 Tonnes	T	7000,0		
2.3.2	Réfection de couche de structure en enrobés bitumineux de type EB 14 ou 20 GB3 assise pour des tonnages globaux d'EB (BBSG+GB) par intervention compris entre 50 à 350 Tonnes	T	1000,0		
2.3.3	Réfection de couche de surface en enrobés bitumineux de type EB 10 ou 14 BBSG 3 roulement pour des tonnages globaux d'EB (BBSG+GB)par intervention compris entre 350 à 7000 Tonnes	T	8500,0		
2.3.4	Réfection de couche de structure en enrobés bitumineux de type EB 14 ou 20 GB3 assise pour des tonnages globaux d'EB (BBSG+GB) par intervention compris entre 350 et 7000 Tonnes	T	1000,0		
2.3.5	Refection de couche de surface par un complexe composé d'un EB10 Liaison (6 cm) + BBTM10 type 2 (2.5 cm) pour traitement ponctuel d'une zone de glissance.	m2	2000,0		
2.4	**Réfection de chaussée d'une zone de purge d'urgence ponctuelle et esseulée intégrant l'installation de chantier avec ateliers de rabotage et d'application des enrobes pour un tonnage global de purge < 50 T**				
2.4.1	Réfection de la couche de roulement d'une zone de purge d'urgence, ponctuelle et esseulée en enrobes bitumineux de type EB 10 ou 14 BBSG 3 roulement pour un tonnage global de purge < 50 T	T	250,0		
2.4.2	Réfection de la couche d'assise d'une zone de purge d'urgence, ponctuelle et esseulée en enrobes bitumineux de type EB 14 ou 20 GB3 assise pour un tonnage global de purge < 50 T	T	250,0		
2.5	**Plus-value**				
2.5.1	Plus-value aux prix des séries n° 2.2, 2.3 et 2.4 pour mise en œuvre manuelle	T	500,0		
2.5.2	Plus-value aux prix des séries n° 2.2 , 2.3 et 2.4 pour mise en œuvre au mini-finisseur	T	70,0		
2.5.3	Plus-value aux prix de la série n° 2.3 pour utilisation de bitume modifié en lieu et place d'un bitume routier de grade 35/50	T	4000,0		
2.6	**Réparations ponctuelles de chaussées (PATA)**				
2.6.1	Réparations ponctuelles de chaussées (PATA) pour une surface inférieure ou égale à 500,00 m²	M²	1200,0		
2.6.2	Réparations ponctuelles de chaussées (PATA) pour une surface supérieure à 500,00 m² et inférieure ou égale à 20 000,00 m²	M²	1200,0		
2.7	**Réalisation de grenaillage de chaussées**				
2.7.1	Réalisation de grenaillage de chaussées pour une surface inférieure ou égale à 5 000,00 m²	M²	4000,0		
2.7.2	Réalisation de grenaillage de chaussées pour une surface supérieure à 5 000,00 m² et inférieure ou égale à 20 000,00 m²	M²	10000,0		
2.8	**Autres prestations annexes**				
2.8.0	**Fourniture d'enrobés bitumineux à froid stockable**				
2.8.1	Fourniture d'enrobés bitumineux à froid stockable de « qualité standard », en vrac	T	20,0		
2.8.2	Fourniture d'enrobés bitumineux à froid stockable a performances supérieures de type réactif à l'eau, en sac ou en seau de 25 kg	U	2000,0		
2.8.3	Fourniture et pose de géogrille	M²	2000,0		
2.8.4	Balayage de chaussées pour aleas	M²	2000,0		
2.8.5	**Pontage et garnissage de fissures d'entretien préventif**				
2.8.5.1	Pontage de fissures d'entretien préventif pour une quantité supérieure ou égale à 4 500,00 ml par poste de travail programmé	ML	12000,0		
2.8.5.2	Pontage de fissures d'entretien préventif, pour une quantité inférieure à 4 500,00 ml par poste de travail programmé	ML	12000,0		
2.8.5.3	Garnissage de fissure s de largeur de 5 à 10 mm au mastic bitumineux de 20 mm de profondeur	ML	1000,0		
2.8.5.4	Garnissage de fissure de largeur de 10 à 20 mm au mastic hydraulique de 20 mm de profondeur	ML	1000,0		
	SOUS-TOTAL				
3	**Stabilisation et assainissement de plate-forme routière**				
3.1	**Matériaux pour stabilisation de remblai**				
3.1.1	Essai compactage au penetromètre	U	2,0		

DETAIL ESTIMATIF INDICATIF TOUTES RECONDUCTIONS COMPRISES

Les montants à faire figurer seront en euros.

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Quantité	PU (H.T)	Montant (H.T.)
3.1.2	Fourniture et mise en œuvre de 0 / 31,5	m3	60,0		
3.1.3	Fourniture et mise ne œuvre 40 / 150	m3	60,0		
3.1.4	fourniture et mise en œuvre 80 / 200	m3	60,0		
3.1.5	Fourniture et mise en œuvre de blocs d'enrochement	T	20,0		
3.1.6	geotextile anti-contaminant	M^2	20,0		
3.2	**Dépose, fourniture et pose de bordures de type A2, T2 ou I2**				
3.2.1	Dépose, fourniture et pose de bordures de type A2, T2 ou I2, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	300,0		
3.2.2	Dépose, fourniture et pose de bordures de type A2, T2 ou I2, longueur supérieure à 100 ml et inférieure ou égale à 3 000 ml	ML	250,0		
3.2.3	Fourniture et pose de bordures chasse-roue roue GSS2, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	50,0		
3.2.4	Plus-value aux prix n° 3.2.1 et 3.2.2 pour bordures de type A2, T2 ou I2 teintées blanches dans la masse	ML	10,0		
3.2.5	Dépose et coulage en place d'une bordure de type T2, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	10,0		
3.2.6	Dépose et coulage en place d'une bordure de type T2, longueur supérieure à 100 ml et inférieure ou égale à 3 000 ml	ML	10,0		
3.3	**Dépose, fourniture et pose de caniveaux**				
3.3.1	Dépose, fourniture et pose de caniveaux de type CS2 ou CC2, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	10,0		
3.3.2	Dépose, fourniture et pose de caniveaux de type CS2 ou CC2, longueur supérieure à 100 ml et inférieure ou égale à 3 000 ml	ML	10,0		
3.4	**Dépose, fourniture et pose de caniveaux à fente continue**				
3.4.1	Dépose, fourniture et pose de caniveaux à fente continue en béton de diamètre intérieur égal à 0,40 mètre, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	10,0		
3.4.2	Dépose, fourniture et pose de caniveaux à fente continue en béton de diamètre intérieur égal à 0,40 mètre, longueur supérieure à 100 ml et inférieure ou égale à 3 000 ml	ML	10,0		
3.5	**Dépose, fourniture et pose de caniveaux de type U en béton**				
3.5.1	Dépose, fourniture et pose de caniveaux de type U en béton de section intérieure inférieure ou égale à 0,09 m^2, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	100,0		
3.5.2	Dépose, fourniture et pose de caniveaux de type U en béton de section intérieure inférieure ou égale à 0,09 m^2, longueur supérieure à 100 ml et inférieure ou égale à 3 000 ml	ML	500,0		
3.5.3	Dépose, fourniture et pose de caniveaux de type U en béton de section intérieure supérieure à 0,09 m^2, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	10,0		
3.5.4	Dépose, fourniture et pose de caniveaux de type U en béton de section intérieure supérieure à 0,09 m^2, longueur supérieure à 100 ml et inférieure ou égale à 3 000 ml	ML	500,0		
3.5.5	Dépose, fourniture et pose de talus tuiles (descentes d'eau)	ML	250,0		
3.6	**Dépose, fourniture et pose de canalisation**				
3.6.1	Dépose, fourniture et pose de canalisation en béton de diamètre intérieur inférieur ou égal à 600 mm, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	50,0		
3.6.2	Dépose, fourniture et pose de canalisation en PVC CR4 de diamètre intérieur inférieur ou égal à 600 mm, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	150,0		
3.6.3	Dépose, fourniture et pose de canalisation PVC CR8 D315mm en talus jusqu'à une profondeur de 1,25m, longueur inférieure ou égale à 100 ml	ML	50,0		
3.6.4	Plus-value aux prix n° 3.6 pour sur profondeur	dm/m	20,0		
3.7	**Ouvrages divers**				
3.7.1	Démolition et reconstruction d'ouvrage de raccordement bordures/talus tuiles (avaloirs)	M^2	550,0		
3.7.2	Dépose, fourniture et pose de regards 800 x 800 mm en béton armé	U	12,0		
3.7.3	Dépose, fourniture et pose de regard 600 x 600 mm en PVC CR8 D315 mm	U	2,0		
3.7.4	Fourniture et pose de tête d'aqueduc sur canalisation 300 mm	U	2,0		
3.7.5	Dépose, fourniture et pose de fossé trapézoïdal 1500x500x500 mm en béton	ML	50,0		
3.7.6	Démolition de béton	M^3	250,0		
3.7.7	Fourniture et mise en œuvre de coffrage	M^2	200,0		
3.7.8	Fourniture et mise en œuvre d'armatures pour béton armé	Kg	200,0		
3.7.9	Fourniture et mise en œuvre de béton B 25	M^3	200,0		
3.7.10	Dépose, fourniture et pose de dispositifs de fermeture de regards ou de caniveaux	Kg	1500,0		
3.8	**Mise à niveau d'ouvrages en chaussées**				
3.8.1	Mise à niveau de regard en chaussée, tous types	U	8,0		
3.8.2	Mise à niveau de bouche à clé en chaussée, tous types	U	4,0		
3.9	**Travaux sur accotement**				
3.9.1	Reprofilage d'accotements sans apport de matériaux	M^2	3500,0		
3.9.2	Reprofilage d'accotements avec apport de terre végétale	M^2	500,0		
3.9.3	Reprofilage d'accotements avec apport de grave non traitée	M^2	500,0		
3.9.4	Stabilisation d'accotement par création de BDD constituée de GNT et revêtu d'un ESU bi-couches	M^2	1000,0		
3.9.5	Création d'un renforcement de rive de chaussée en grave non traitée et béton B 25	M^2	600,0		

DETAIL ESTIMATIF INDICATIF TOUTES RECONDUCTIONS COMPRISES

Les montants à faire figurer seront en euros.

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Quantité	PU (H.T)	Montant (H.T.)
3.9.6	Fouilles	M^3	200,0		
3.10	**Démolition et reconstruction d'îlots ou de trottoirs**				
3.10.1	Démolition et reconstruction d'îlots	M^2	150,0		
3.10.2	Démolition et reconstruction de trottoirs	M^2	20,0		
	SOUS-TOTAL				
4	**SIGNALISATION HORIZONTALE**				
4.1	**Marquage de bandes en peinture non VNTP**				
4.1.1	Marquage de bandes en peinture non VNTP de 0,125 m de largeur	ML	50,0		
4.1.2	Marquage de bandes en peinture non VNTP de 0,15 m de largeur	ML	450,0		
4.1.3	Marquage de bandes en peinture non VNTP de 0,18 m de largeur	ML	1500,0		
4.1.4	Marquage de bandes en peinture non VNTP de 0,225 m de largeur	ML	13000,0		
4.1.5	Marquage de bandes en peinture non VNTP de 0,30 m de largeur	ML	300,0		
4.1.6	Marquage de bandes en peinture non VNTP de 0,375 m de largeur	ML	50,0		
4.2	**Marquage de bandes en enduit à chaud non VNTP**				
4.2.1	Marquage de bandes en enduit à chaud non VNTP de 0,12 m de largeur	ML	50,0		
4.2.2	Marquage de bandes en enduit à chaud non VNTP de 0,15 m de largeur	ML	250,0		
4.2.3	Marquage de bandes en enduit à chaud non VNTP de 0,18 m de largeur	ML	150,0		
4.2.4	Marquage de bandes en enduit à chaud non VNTP de 0,225 m de largeur	ML	2000,0		
4.2.5	Marquage de bandes en enduit à chaud non VNTP de 0,30 m de largeur	ML	50,0		
4.2.6	Marquage de bandes en enduit à chaud non VNTP de 0,375 m de largeur	ML	50,0		
4.3	**Marquage de bandes en peinture VNTP**				
4.3.1	Marquage de bandes en peinture VNTP de 0,12 m de largeur	ML	500,0		
4.3.2	Marquage de bandes en peinture VNTP de 0,15 m de largeur	ML	3500,0		
4.3.3	Marquage de bandes en peinture VNTP de 0,18 m de largeur	ML	200,0		
4.3.4	Marquage de bandes en peinture VNTP de 0,225 m de largeur	ML	13000,0		
4.3.5	Marquage de bandes en peinture VNTP de 0,30 m de largeur	ML	50,0		
4.3.6	Marquage de bandes en peinture VNTP de 0,375 m de largeur	ML	750,0		
4.4	**Marquage de bandes en enduit à chaud VNTP**				
4.4.1	Marquage de bandes en enduit à chaud VNTP de 0,12 m de largeur	ML	0,0		
4.4.2	Marquage de bandes en enduit à chaud VNTP de 0,15 m de largeur	ML	100,0		
4.4.3	Marquage de bandes en enduit à chaud VNTP de 0,18 m de largeur	ML	50,0		
4.4.4	Marquage de bandes en enduit à chaud VNTP de 0,225 m de largeur	ML	700,0		
4.4.5	Marquage de bandes en enduit à chaud VNTP de 0,30 m de largeur	ML	100,0		
4.4.6	Marquage de bandes en enduit à chaud VNTP de 0,375 m de largeur	ML	50,0		
4.5	**Marquage de points particuliers en peinture non VNTP**				
4.5.1	Marquage de zébras en peinture non VNTP	M^2	600,0		
4.5.2	Marquage de Points Repères (PR) et de points de repérage de début de bretelles, en peinture non VNTP	U	40,0		
4.5.3	Marquage de points de repérage de début et fin de tronçons de chaussées séparées et de fin de bretelles, en peinture non VNTP	U	20,0		
4.6	**Marquage de points particuliers en enduit à froid 2 composants**				
4.6.1	Marquage de lignes transversales en enduit à froid 2 composants	M^2	70,0		
4.6.2	Marquage de flèches de rabattement en enduit à froid 2 composants	U	10,0		
4.6.3	Marquage de flèches unidirectionnelles en enduit à froid 2 composants	U	5,0		
4.6.4	Marquage de flèches bidirectionnelles en enduit à froid 2 composants	U	5,0		
4.6.5	Plus value aux prix des séries 4.1 et 4.3 pour application de marquage de bande de longueur totale inférieure à 105 mètres	U	5,0		
4.6.6	Effacage du marquage existant	m2	300,0		
	SOUS-TOTAL				
5	**REFECTION DE CAPTEURS ELECTROMAGNETIQUES**				
5.1	Réfection de capteurs électromagnétiques	U	1,0		
	SOUS-TOTAL				
6	**PLUS VALUES POUR TRAVAUX DE SAMEDI , DE NUIT OU DE WEEK END**				
6.1	Plus-values aux prix de la série 0 et 0.1 pour travaux de samedi, de nuit, de week-end ou dimanche et jour férié				
6.1.1	Plus-values aux prix de la série 0 et 0.1, pour travaux de nuit	N	10,0		
6.1.2	Plus-values aux prix de la série 0 et 0.1, pour travaux de samedi en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		
6.1.3	Plus-values aux prix de la série 0 et 0.1, pour travaux de week-end	WE	3,0		
6.1.4	Plus-values aux prix de la série 0 et 0.1 pour travaux de dimanche et jour férié en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		

DETAIL ESTIMATIF INDICATIF TOUTES RECONDUCTIONS COMPRISES

Les montants à faire figurer seront en euros.

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Quantité	PU (H.T)	Montant (H.T.)
6.1.5	Plus-values aux prix de la série 0 et 0.1 pour travaux dans la nuit de samedi à dimanche	N	1,0		
6.2	**Plus-values aux prix de la série 1 pour travaux de samedi, de nuit, de week-end ou dimanche et jour férié**				
6.2.1	Plus-values aux prix de la série 1, pour travaux de nuit	N	10,0		
6.2.2	Plus-values aux prix de la série 1, pour travaux de samedi en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		
6.2.3	Plus-values aux prix de la série 1, pour travaux de week-end	WE	3,0		
6.2.4	Plus-values aux prix de la série 1 pour travaux de dimanche et jour férié en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		
6.2.5	Plus-values aux prix de la série 1 pour travaux dans la nuit de samedi à dimanche	N	1,0		
6.3	**Plus-values aux prix de la série 2 pour travaux de samedi, de nuit, de week-end ou dimanche et jour férié**				
6.3.1	Plus-values aux prix de la série 2 pour travaux de nuit	N	40,0		
6.3.2	Plus-values aux prix de la série 2 pour travaux de samedi en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		
6.3.3	Plus-values aux prix de de la série 2 pour travaux de week-end	WE	3,0		
6.3.4	Plus-values aux prix de de la série 2 pour travaux de dimanche et jour férié en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		
6.3.5	Plus-values aux prix de de la série 2 pour travaux dans la nuit de samedi à dimanche	N	1,0		
6.4	**Plus-values aux prix de la série 3 pour travaux de samedi, de nuit, de week-end ou dimanche et jour férié**				
6.4.1	Plus-value aux prix de la série 3 pour travaux de nuit	N	5,0		
6.4.2	Plus-value aux prix de la série 3 pour travaux de samedi en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		
6.4.3	Plus-value aux prix de la série 3 pour travaux de week-end	WE	1,0		
6.4.4	Plus-values aux prix de la série 3 pour travaux de dimanche et jour férié en journée entre 06h00 et 22h00	J	1,0		
6.4.5	Plus-values aux prix de la série 3 pour travaux de nuit dans la nuit de samedi à dimanche	N	1,0		
6.5	**Plus-values aux prix des séries 4 et 5 pour travaux de samedi, de nuit, de week-end ou dimanche et jour férié**				
6.5.1	Plus-value aux prix des séries 4 et 5 pour travaux de nuit	N	15,0		
6.5.2	Plus-value aux prix des séries 4 et 5 pour travaux de samedi en journée entre 06h00 et 22h00	J	2,0		
6.5.3	Plus-value aux prix des séries 4 et 5 pour travaux de week-end	WE	3,0		
6.5.4	Plus-value aux prix des séries 4 et 5 pour travaux de dimanche et jours férié en journée entre 06h00 et 22h00	J	2,0		
6.5.5	Plus-values aux prix des séries 4 et 5 pour travaux dans la nuit de samedi à dimanche	N	2,0		
	SOUS-TOTAL				
				Montant TOTAL Hors Taxes (HT)	
				Montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 20 %	
				Montant TOTAL Toutes Taxes Comprises (TTC)	